



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un juin, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC4-1-2-109

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX POSTES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. GIL Mathieu (en remplacement de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul (pouvoir donné à M. RENAUD Olivier)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal Mme CHARPENTIER Pierrette (pouvoir donné à M. BENOIT Pascal)
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard (pouvoir donné à M. BOUYAT Daniel) M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine (pouvoir donné à M. DOUSSON Bruno)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme GUIZOT Danièle (en remplacement de Mme ESCUDE Vanessa)

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LECORRE Christiane
: M. LOPES Ernest
: Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à Mme LECORRE Christiane)
: M. ZANIN Daniel
: Mme HOHOL Elisabeth
: M. ZMUDA Patrick
: Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DONZAC : Mme GAILLARD Elisabeth

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël

Commune de VALENCE D'AGEN : Mme BRU Laetitia
: M. GIL Philippe
: Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC4-1-2-109

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX POSTES

- Agent d'Entretien Petite Crèche et Relais Petite Enfance
- Auxiliaire petite enfance – Crèche

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu les délibérations en date du :

- 12 avril 2021 créant l'emploi d'adjoint technique à une durée hebdomadaire de 11 heures,
- 26 mars 2010 créant l'emploi d'adjoint technique à une durée hebdomadaire de 22h30

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial rendu le 12 juin 2024,

Il apparaît nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de deux emplois permanents de la Communauté de Communes :

Le premier concerne un adjoint technique à temps non complet 11 heures hebdomadaires qui est en charge de l'entretien des locaux de la Petite crèche et du Relais Petite Enfance.

Ce temps de travail n'est pas suffisant pour effectuer toutes les tâches d'entretien et de désinfection qu'exigent une structure petite enfance.

Le Président propose d'augmenter le temps de travail de ce poste et de le passer à temps non complet 16h30 hebdomadaires.

Le second concerne un adjoint technique qui exerce les fonctions d'auxiliaire petite enfance à la Crèche, à temps non complet 22h30 hebdomadaires.

La crèche a un agrément pour accueillir 30 enfants mais au vu des demandes, utilise l'autorisation de dépassement de 15 %, soit 35 enfants.

Cette augmentation de la capacité d'accueil nécessite l'intervention de l'auxiliaire petite enfance qui effectue tous les mois des heures complémentaires.

Le Président propose donc d'augmenter le temps de travail de ce poste et de le passer à temps non complet 30 heures hebdomadaires.

Après avis favorable du Comité Social Territorial (CST) lors de sa réunion du 12 juin 2024.

Le Président propose :

- de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet 11 heures hebdomadaires et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 16h30 hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet 22 heures 30 hebdomadaires et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 30h00 hebdomadaires,
- d'inscrire les crédits au budget de l'exercice,

- de l'autoriser, ou en son absence, d'autoriser son représentant à accomplir toutes les formalités administratives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet 11 heures hebdomadaires et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 16h30 hebdomadaires,

- de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet 22 heures 30 hebdomadaires et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 30h00 hebdomadaires,

- d'inscrire les crédits au budget de l'exercice,

- d'autoriser le Président, ou en son absence, d'autoriser son représentant à accomplir toutes les formalités administratives.

Fait à Valence d'Agen, le 27 juin 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 28 juin 2024

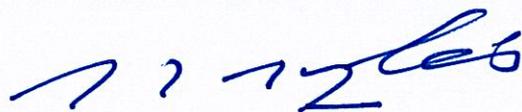
Le secrétaire de séance
Monsieur le Maire GASQUES



Guy MERIEL



Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

09 JUIL. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 09 JUIL. 2024

AR Préfecture

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE Augmentation de la durée hebdomadaire de temps de travail de deux postes

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20240627-
2024DD4_1_2_109-DE

Numéro d'acte : 2024DD4_1_2_109

Date de décision : 27/06/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 4-1-2-0-0 (Fonction publique / Personnel
titulaires et stagiaires de la F.P.T. /
transformation de poste)

Fichier acte : 2024CC4-1-2-109 PERSONNEL
COMMUNAUTAIRE Augmentation de la
durée hebdomadaire de temps de travail de
deux postes.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/07/2024 14:56:25

Date de réception de l'AR : 09/07/2024 14:56:51